

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

Désignation des membres du Conseil d'Administration du CIAS -
Centre Intercommunal d'Action Sociale - Mandat 2026-2032

Arrêté A-2026-77

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R123-11, R 123-12 et R 123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 décembre 2013, relative à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu les délibérations respectives du Conseil communautaire du 28 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs et du 19 mai 2026 relative à l'élection des membres du conseil d'administration ;

Vu l'affichage au sein des communes de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 30 avril 2026 ;

Vu les propositions faites par l'Union Départementale des Associations Familiales, celle des Associations de retraités et de personnes âgées, des Associations des personnes Handicapées du département, des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du **Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale** :

- Mme **MERCERON Thérèse-Marie**, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Mme **COUSSEAU Catherine**, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (Syndicat des Retraités CFDT des Deux-Sèvres) ;
- M. **GABORIAUD Jacques**, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (Union Nationale Indépendante des Retraités du commerce et de l'industrie UNIRC 79-17) ;
- M. **VERDON Jean-Claude**, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (UNIRC 79-17) ;
- M. **PERCHER Denis**, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (GCSMS Appui et Vous) ;
- M. **BACLES Daniel**, en qualité de représentant les associations de prévention et de lutte contre l'exclusion (CSC Bressuire) ;
- M. **BOURREAU Jean-Paul**, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social (personne qualifiée) ;
- Mme **COTILLON Nicole**, au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social (personne qualifiée).

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par la Présidente est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier général de BRESSUIRE.

Fait à Bressuire, le 26/05/2026

**La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD**



28 MAI 2026

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **28 MAI 2026**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.